

Priorité aux frères et sœurs

Projet de loi 124

Denise Lamontagne, avocate
Secrétaire de la Commission des affaires sociales
Edifice Pamphile-LeMay
1035, rue des Parlementaires
3^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

Mireille Denault, RSG
CPE Jardin Fleuri
81, rue St-André
St-Rémi, QC, J0L 2L0

Bonjour,

Je m'appelle Mireille Denault, je suis RSG depuis avril 2005 avec le CPE Jardin Fleuri de St-Rémi pour la petite paroisse de St-Urbain 1^{er}. Je ne suis pas d'accord avec la loi 124 en générale mais surtout pour de ce qui est de la liste d'attente centralisée.

A tout les jours, je reçois au cœur de ma maison, dans mon nid familiale 5 enfants qui ont entre 1 et 4 ans. Parmi eux, je reçois 2 enfants de la même famille et il a une maman qui est enceinte. Ce qui m'emmène à vous parler de dépersonnalisation de la clientèle avec une liste d'attente centralisée.

Pour des jeunes parents qui ont un enfant en milieu familiale et que le désir d'en avoir d'autre font parti de leur projet futur, il serait cohérent que la RSG puisse avoir une liste de noms prioritaires pour favoriser que les frères et sœurs puissent être ensemble.

Pourquoi ?

- Pour aller dans le même sens que "Garderie en milieu familiale."
- Parceque les parents connaissent déjà la RSG et sa façon de faire avec leur enfant qui reçoit ses services.
- Pensez aux parents qui par exemple devaient reconduire et chercher un enfant à St-Hubain et l'autre à St-Rémi.

Avec ma directrice pédagogique, nous formons une équipe superbe et voyons à ce qu'il y a de mieux pour les enfants et les parents. Pour le respect et la personnalisation face aux familles nous devons priorité aux frères, aux sœurs et aux gens de notre village. C'est pourquoi que le rôle de ma directrice pédagogique et d'une liste de noms prioritaires sont important.

Sincères Salutations

Mireille Denault
Mireille Denault, RSG